

# Compte-rendu : Réunion des représentants des collèges d'acteurs



19 février 2020 10h30-12h30

Salle 7, étage T2 – Hôtel de Bordeaux Métropole

**Présents:** Jean-Philippe BILGOT ; Gérard BOISSIERAS ; Jean-Eudes BORDE ; Jocelyne DELHEZ ; Dorothée DESPAGNE-GATTI ; Delphine ECOUELLAN ; Marlène GASPE (représentant Michel NIVELLE); Thierry HOFER; Christine L; Julie LEQUIN; Elise MADRANGES; Maxime MORCELET; Soleiman MOUAWAD ;

**Excusés:** Fabienne JARIOD; Astrid JOUBERT

**Absents:** Laurence BLED; Dominique LEGA

**Animation:** Laure GAUTIER; Morgane SCOUARNEC

**Observateur:** Julian Le Goff

Cette réunion fait suite à l'élection de représentants des collèges d'acteurs datant de la plénière du CCGAD du 22 novembre 2019. Pour rappel, **chaque collège compte désormais trois représentants élus par ses membres**, à l'exception du collège 1 (deux représentants élus) et du collège 5 (trois suppléants en plus des trois représentants). Cette réunion avait donc pour objet de permettre la rencontre des représentants et de les réunir afin qu'ils se positionnent sur la gouvernance du CCGAD et ses priorités pour le premier semestre 2020.

## Ordre du jour :

- Présentation des représentants des collèges d'acteurs
- Point sur la gouvernance du CCGAD – règlement intérieur
- Discussion sur les priorités du CCGAD pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020

### 1. Temps de présentation des représentants des collèges d'acteurs

Le premier temps de la réunion a permis aux représentants des collèges d'acteurs de se présenter au groupe et d'indiquer sur quelles actions prioritaires (issues de la réunion du CCGAD du 22 novembre) ils souhaitaient se positionner (cf. 3. Les priorités du CCGAD pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020). Leur présentation sera mise en ligne prochainement sur le site du CCGAD.

Les représentants des collèges d'acteurs remercient collectivement les personnes qui avaient assuré le rôle de porte-parole des collèges depuis le lancement du CCGAD en 2017.

### 2. Point sur la gouvernance du CCGAD

#### A. Rappel : décisions prises en plénière du CCGAD (20 septembre 2019)

Les réunions du CCGAD visent à :

- Faire un point d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action du CCGAD
- Echanger sur les projets alimentaires en cours et à venir sur le territoire

- Présenter des expériences inspirantes dans le champ alimentaire
- Assurer des échanges entre les services de la métropole et les membres du CCGAD sur les politiques publiques en lien avec l'alimentation
- Faciliter les rencontres entre acteurs locaux de l'alimentation

La participation au CCGAD se décline en trois niveaux d'engagement: les membres du CCGAD, les représentants des collèges d'acteurs et les co-présidents du CCGAD.

Par ailleurs, le CCGAD est coordonné par l'équipe projet de Bordeaux Métropole qui organise le fonctionnement du Conseil dans le respect de son règlement intérieur, et qui prépare et suit les réunions en concertation avec les co-présidents du Conseil.

### **Les membres du CCGAD**

Les membres du CCGAD sont des acteurs locaux du système alimentaire. Ils doivent être signataires de la charte du CCGAD et ainsi approuver la vision, les missions et les valeurs du conseil et apporter une expertise (compétence, connaissance ou expérience) dans au moins un domaine du système alimentaire. La signature de la charte du CCGAD leur permet de rejoindre l'un de ses cinq collèges d'acteurs :

- Collège #1 : Acteurs des politiques publiques et accompagnateurs
- Collège #2 : Acteurs de la production alimentaire et agricole et accompagnateurs
- Collège #3 : Acteurs de la transformation alimentaire et accompagnateurs
- Collège #4 : Acteurs de la distribution alimentaire et accompagnateurs
- Collège #5 : Acteurs pour la sensibilisation, la défense des intérêts et l'aide aux changements de pratiques des mangeurs

Les membres du CCGAD contribuent aux groupes de travail afin de mettre en œuvre le plan d'action du CCGAD. Ils font remonter aux représentants de leur collège les enjeux auxquels ils sont confrontés dans leur activité et peuvent assister aux réunions du CCGAD afin de partager leur expertise et les avancées de leur groupe de travail.

### **Les représentants des collèges d'acteurs**

Les membres du CCGAD peuvent soumettre leur candidature aux membres de leur collège d'acteurs, qui élisent jusqu'à trois représentants.

Les fonctions des représentants des collèges d'acteurs consistent à :

- Assurer la représentation de leur collège lors des réunions bimestrielles du CCGAD :
  - Faire connaître le CCGAD auprès des acteurs de leur secteur
  - Assurer l'intégration de nouveaux acteurs à leur collège
  - Faciliter la communication au sein de leur collège
- Contribuer à la construction des stratégies du CCGAD :
  - Prendre position sur les questions d'actualité
  - Analyser les politiques publiques et formuler des recommandations pour la prise en compte des enjeux alimentaires
  - Assurer le suivi des groupes de travail qui concernent leur collège, faire remonter les sujets à aborder en réunion du CCGAD pour faire avancer ces groupes de travail et identifier des sources de financement si nécessaire
  - Prendre en compte la diversité des acteurs du CCGAD afin d'assurer la coopération des membres dans les prises de décision
- S'assurer du respect du règlement intérieur du CCGAD

## La présidence du CCGAD

La présidence du CCGAD est assurée en binôme par l'élu de Bordeaux Métropole en charge du développement durable et par un membre volontaire au sein des représentants des collèges d'acteurs (hors collège #1). La durée du mandat est la même que pour les représentants des collèges du CCGAD.

Les fonctions des co-présidents consistent à :

- Faciliter l'organisation des réunions du CCGAD :
  - Valider les dates des réunions du CCGAD au début de l'année
  - Valider les ordres du jour des réunions
  - Inviter des intervenants extérieurs lorsque c'est nécessaire
  - Présider les réunions du CCGAD : ouvrir et clôturer la séance et présenter l'ordre du jour
- Assurer la liaison entre le CCGAD et Bordeaux Métropole
- S'assurer que les actions menées au sein du CCGAD correspondent à la stratégie globale de relocalisation durable du système alimentaire
- S'assurer du respect du règlement intérieur du CCGAD

### B. Décision sur le mandat des représentants

La durée du mandat des représentants des collèges d'acteurs est fixée à **quatre ans**. L'élection des représentants des collèges a lieu à l'échéance de leur mandat ou suite à la démission d'un représentant en cours de mandat. Dans ce cas, les candidats devront être issus du collège du représentant démissionnaire. Manquer deux réunions consécutives dans l'année sans avoir préalablement prévenu un co-président du CCGAD équivaut à une démission.

Chaque année, à l'occasion d'une réunion en plénière du CCGAD, un temps d'échanges est organisé au sein de chaque collège d'acteurs pour s'assurer de la représentation des intérêts des membres du collège par leurs représentants.

### C. Décision sur le format de l'élection du/de la co-présidente

L'élection du/de la co-présidente est organisée selon les modalités de l'[élection sans candidat](#). Il est décidé que cette élection aura lieu en 2020 après le renouvellement de la mandature de Bordeaux Métropole, et à la suite d'une réunion de travail avec le/la vice-présidente en charge du développement durable.

## 3. Les priorités du CCGAD pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020

### A. Désignation des référents

Les actions considérées comme prioritaires pour le premier semestre 2020 ont été définies collectivement sur la base des actions identifiées par les collèges d'acteurs lors de la réunion du 22 novembre 2019. Des référents ont été désignés afin de coordonner le travail sur ces actions et d'en assurer l'avancée.

**Action 8 :** Animer un site internet dédié à l'alimentation durable (refonte et enrichissement)

Collèges concernés : tous collèges

Référent : Jean-Eudes Borde (Collège 3)

**Action 11 :** Organiser des conférences-débats croisant les regards des acteurs de terrain et des établissements de recherche (en lien avec l'action 12)

Collèges concernés : Collèges 1, 2

Référente : Julie Lequin (Collège 1)

**Action 12 :** Développer des ateliers grand public en lien avec l'alimentation durable (réflexion sur le défi des foyers à alimentation positive en lien avec la Maison écocitoyenne)

Collège concerné : Collège 5

Référent : Thierry Hofer (Collège 5)

**Action 15 :** Soutenir les innovations locales visant à réduire le gaspillage alimentaire tout en favorisant l'accès de tous à une alimentation saine et durable (lien proposé avec les Assises régionales de lutte contre le gaspillage alimentaire du REGAL Nouvelle-Aquitaine – novembre 2020))

Collèges concernés : Collèges 3, 5

Référente : Dorothee Despaigne-Gatti (Collège 5)

**Actions 18 et 20 :** Soutenir le développement des modes de commercialisation en circuits courts et de proximité / Soutenir le développement de schémas logistiques d'approvisionnement durables

Collèges concernés : Collèges 2 et 4

Référents : Jean-Philippe Bilgot (Collège 4), Marlène Gaspé (Collège 2)

**Action 19 :** Accompagner les acteurs de l'aide alimentaire dans un changement de pratiques vers plus de durabilité

Collège concerné : Collège 4

Référents : Elise Madranges et Gérard Boissieras (Collège 4)

## **B. Organisation des prochaines réunions du CCGAD**

Les prochaines réunions du CCGAD incluront un temps dédié à une thématique précise, afin de permettre à des porteurs de projets locaux de présenter leur initiative.

### **20 mars :**

- Retour sur la réunion des représentants
- Focus thématique sur les jardins collectifs: présentation de la politique métropolitaine et zoom initiatives
- Temps de travail sur les actions prioritaires (8, 11, 12, 15, 18 et 19)
- Présentation du projet d'animation de la réunion du 15 mai

**15 mai :** bilan des 3 ans du CCGAD

